

Intervention auprès de Madame la Préfète de l'Ardèche



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire

Urgence signalée



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Mme Sophie Elizeon, *Préfète de l'Ardèche*

Préfecture de l'Ardèche

Rue Pierre Filliat - BP 721

07007 PRIVAS cedex

Nos réf : FB/AA - 244 - 10 - 23

Aubenas, le 18 octobre 2023

Madame la Préfète,

Les problèmes de démographie médicale que connaît notre pays se posent avec une acuité toute particulière pour les hôpitaux éloignés des CHU comme celui d'Aubenas. Les élus ardéchois et la communauté sanitaire sont à cet égard particulièrement mobilisés pour faire reconnaître l'exception géographique de notre hôpital situé à deux heures du premier CHU, situation singulière dans notre pays.

Aussi à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle : tous les moyens à disposition doivent être mobilisés afin que l'Etat assume sa compétence régalienne sur la santé. Les Ardéchois payent leurs impôts et taxes comme les autres. Ils sont en droits d'être soignés comme tout le monde. Cet enjeu d'équité d'accès aux soins doit tous nous rassembler.

Voilà pourquoi en qualité de législateur, je vous interpelle sur les dispositions de l'article L. 3131-8 du code de la santé publique disposant que dans le cas où la situation le justifie comme à Aubenas, sur proposition de l'ARS, « le représentant de l'État dans le département peut procéder aux réquisitions nécessaires de tous biens et services et notamment requérir le service de tout professionnel de santé, quel que soit son mode d'exercice, et de tout établissement de santé ou établissement médico-social ».

En complément, l'article L. 3134-1, en lien avec l'article L. 1435-1 du code de la santé publique permet de mobiliser la réserve sanitaire, en lien avec le ministère de la Santé, qui peut pallier le manque de professionnels de santé, et apporter une solution de dernier recours afin de faire face à l'urgence en cours.

Face à la situation du centre hospitalier de l'Ardèche méridionale à Aubenas, je demande la pleine application du droit en vigueur et souhaite avoir la confirmation que tous ces moyens, sont pleinement mobilisés par les services de l'État.

En vous remerciant de l'attention accordée à cette demande chère aux Ardéchois, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma considération.

*Réquisition, mobilisation de
la réserve sanitaire, à situation
exceptionnelle, réponse exceptionnelle !*

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 - Courriel : contact@fabricebrun.fr - Site : www.fabricebrun.fr

Publication du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale 18/10/2023



Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale

18 octobre à 17:06 · 🌐



Nous avons eu l'honneur cet après-midi d'accueillir Mme le [Préfet de l'Ardèche](#) dans notre établissement.

Nous sommes ravis d'avoir pu lui faire découvrir nos installations en compagnie du Dr. Rieu Franck, chef de Service du service des Urgences.

Au cours de cette visite, nous avons pu mettre en lumière les extraordinaires efforts déployés par notre équipe dévouée au quotidien pour garantir des soins de qualité à nos patients. Mme Le Préfet a pu voir de ses propres yeux l'engagement de nos professionnels de la santé.

Nous avons également eu l'opportunité de discuter des défis auxquels nous sommes confrontés en tant qu'établissement de santé, et nous remercions Madame Le Préfet pour son écoute attentive et son désir de soutenir nos initiatives pour améliorer notre service aux patients.

Merci à Mr le député Fabrice Brun, qui était à l'initiative de cette visite.

[#santépublique](#) [#collaboration](#) [#servicedesurgences](#) [#ardèche](#) [#santé](#) [#hôpital](#)



Centre hospitalier
d'Ardèche méridionale

**Assemblée nationale :
« Nous sommes en droit d'être
soignés comme les autres. »**

CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-DESSOUS POUR VISUALISER LA VIDÉO



**XVI^e législature 2022-2027
Commission du mardi 10 octobre 2023**

**Examen du Projet de loi de Finances pour 2024
Défense de l'amendement I-CF 98 de M. le député Fabrice
Brun, député de l'Ardèche.**

Intervention auprès de Madame la Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Signé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Cécile COURRÈGES, *directrice générale*

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

241 Rue Garibaldi - CS 93383

69418 LYON Cedex 03

Nos réf : FB/MT 232 - 10 - 2023

Aubenas, le 3 Octobre 2023

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de récents échanges, je me permets de vous sensibiliser très directement à des situations qui m'ont été rapportées s'agissant de la ligne de SMUR du Centre Hospitalier d'Aubenas.

Il semblerait que ce mardi 3 octobre 2023, la ligne de SMUR sera fermée la nuit. Dans un même temps, celle de Valence (3^{ème} ligne), basée sur le volontariat sera opérationnelle avec les médecins de Privas. N'était-il pas envisageable que le médecin de Privas prenne sa garde directement au Centre hospitalier d'Aubenas et ainsi permettre le maintien de nuit des postes d'infirmiers, d'ambulanciers et de manipulateurs radio ?

Je me permets également de vous interroger sur la ligne de SMUR T21H de jour qui devrait être transformée provisoirement en nuit à partir du 9 octobre prochain. Cette décision découle vraisemblablement du choix d'éviter la multiplication des trajets par les sapeurs-pompiers vers les urgences de Privas, Montélimar ou Valence, avec une prise en charge des patients la nuit au sas des urgences de l'hôpital d'Aubenas. Aussi, quelle comptabilisation sera faite de ces transports, du fait qu'ils ne sont pas facturés ? Cette situation ne vient-elle pas biaiser les données relatives aux transports sanitaires habituels effectués par les ambulanciers ?

Aussi, considérant ces interrogations, je m'en remets à votre expertise afin d'avoir des explications sur ces différents points.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien apporter à ma requête et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

Réponse de Madame la Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



La directrice générale

Affaire suivie par :

Le cabinet de la directrice générale

04 27 86 55 00

ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Ref. : ISDG n° 2023-285 / 23-154

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire

22 avenue de Roqua

BP 50013

07201 AUBENAS cedex

Lyon, le **25 OCT. 2023**

30 OCT. 2023

Monsieur le député,

En date du 3 octobre 2023, vous m'avez sollicitée sur le fonctionnement de la ligne SMUR du centre hospitalier d'Aubenas ainsi que sur son articulation avec les transporteurs sanitaires liés à cet établissement.

Le fonctionnement de la ligne SMUR du Centre hospitalier d'Aubenas fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle est en lien constant avec le centre hospitalier et le groupement hospitalier de territoire (GHT) Ardèche-Drôme-Vercors qui mobilisent toutes les ressources disponibles pour assurer la continuité de la ligne SMUR d'Aubenas ce qui a notamment permis d'assurer toutes les nuits du mois d'octobre 2023.

Ainsi, la date du 03 octobre que vous mentionnez, a été pourvue par le SDIS 07 qui a mobilisé un médecin urgentiste.

La composition des lignes de garde d'urgence est sous la responsabilité des directeurs d'établissement et, si les ressources ne sont pas suffisantes, il revient au GHT de mobiliser des ressources extérieures afin d'assurer la continuité de ces lignes.

Le mois d'octobre a été ainsi entièrement couvert avec la solidarité des autres services d'urgences du GHT et de leurs professionnels, solidarité qui repose sur le volontariat de médecins qui consacrent une partie de leur temps de repos au maintien des lignes SMUR.

La ligne SMUR supplémentaire que vous évoquez et qui a pu permettre de sécuriser l'activité de l'héli-smur n'est pas concurrente mais complémentaire des dispositifs existants et permet de sécuriser les territoires éloignés comme le sud de l'Ardèche.

S'agissant de la ligne de transport infirmier inter-hospitalier (T2IH), celle-ci ne relève pas d'une structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) mais répond à un besoin de transport entre établissement régulé par le SAMU.

Compte tenu de la faible activité de cette ligne, l'ARS a proposé aux acteurs du territoire une réorganisation pour valoriser au mieux les ressources existantes et disponibles (2 auxiliaires ambulanciers ainsi que 4 ambulanciers diplômés).

C'est ainsi qu'une réunion s'est tenue, le lundi 02/10/2023, en présence de l'ATSU, du SDIS 07 et du centre hospitalier d'Aubenas. L'objectif était de définir le cadre partenarial favorisant la mise en œuvre de jonctions la nuit, uniquement pour le secteur de garde d'AUBENAS, et sur les plages de fermeture du service d'urgence d'Aubenas.

Ainsi, en cas d'appel au SAMU la nuit (entre 19H et 7H) nécessitant un transport de patient en direction d'un service d'accueil d'urgence fonctionnel, il est convenu que l'entreprise de transport sanitaire de garde (Garde transports urgents pré-hospitaliers) ou le SDIS 07, à la demande du SAMU, se déplace au chevet du patient et réalise le bilan de prise en charge (transmis au SAMU).

Le SAMU décide du transport du patient et valide la jonction avec l'équipe ambulancière du centre hospitalier d'Aubenas. Le relais s'effectue dans un lieu sécurisé notamment vis à vis des conditions météorologiques et du risque routier, le SAMU informe le SDIS et la garde départementale TSUPH du lieu ou de la voie identifiée pour effectuer ce relais. Ensuite l'équipe ambulancière du centre hospitalier d'Aubenas transporte le patient vers le service d'urgence de destination.

Ce fonctionnement est acté dans une convention quadripartite entre l'ATSU, le CHARME, le SAMU et le SDIS. Le financement de l'équipe nocturne d'ambulancier du centre hospitalier d'Aubenas se fait grâce aux fonds CPOM prévus pour les urgences.

Cela permettra aux équipages pompiers de rester sur le territoire et de répondre à leur mission initiale qui est le secours à personne, tout en ménageant leur ressource humaine qui est essentiellement composée de pompiers volontaires.

Il s'agit aussi d'éviter que les transporteurs sanitaires soient contraints d'intervenir sur des trajets hors périmètre conventionné et donc sans contrepartie financière

De plus, cet accord ne remet pas en cause la continuité, en journée, du service ambulancier du centre hospitalier d'Aubenas, ni les partenariats qu'il a passé avec les transporteurs sanitaires.

Je rappelle que l'agence soutient également en journée le fonctionnement d'une garde postée d'Infirmier Sapeur-Pompier (ISP) sur le secteur d'Aubenas de 7h-19h, avec la mise à disposition d'un Véhicule Léger Infirmier (VLI) du SDIS 07. Cette prise en charge graduée permet d'initier la médicalisation en lien avec le médecin régulateur du SAMU, en attente de l'arrivée du SMUR le plus proche.

Ces accords trouvent leur équilibre dans la mobilisation à bon escient des ressources disponibles, tout en préservant les capacités de chacun, et en maintenant une réponse tangible en matière d'urgence vitale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Intervention remise à M. le Ministre de la Santé



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Très signifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Aurélien Rousseau, *Ministre*
de la Santé et de la Prévention
Ministère de la Santé et de la Prévention
14 Avenue Duquesne,
75350 Paris

Nos réf : FB/AA -219 - 09 - 23

Aubenas, le 25 septembre 2023

Monsieur le Ministre,

Ne nous abandonnez pas !

Le bassin de santé de l'Ardèche méridionale et de la Montagne Ardéchoise souffre de la désertification médicale et des difficultés de recrutement que rencontre l'hôpital d'Aubenas, pivot de l'organisation sanitaire, en relation avec la médecine de ville, les professionnels de santé et nos EHPAD.

La situation enclavée de notre territoire, à deux heures du premier CHU, accentue encore ces difficultés dans un bassin de santé comptant 100.000 habitants à l'année, le triple l'été au vu du tempérament touristique de l'Ardèche. Un éloignement et une exception géographique qui méritent d'être enfin reconnus par la mise en œuvre de mesures d'exception. A commencer par un soutien déterminant pour aider l'hôpital à recruter, et pour mettre fin à l'inégalité de la répartition territoriale des médecins généralistes et spécialistes. Réquisition, régulation, nombreuses sont les propositions formulées au Parlement.

Sachez que nous n'accepterons jamais une offre dégradée de soins. Pas plus que nous ne pouvons cautionner que l'État impose à notre territoire, déjà situé en zone médicale sous-dense, de faire le choix entre le maintien d'un SMUR pour l'urgence vitale et celui d'un accueil en continu au service des urgences.

Les Ardéchois s'acquittent de leurs impôts et taxes comme tous les Français. Ils sont en droit d'être soignés comme les autres, d'exiger que l'État assume sa compétence régalienne sur la santé.

Et parce que le terrain est la seule vérité, je vous invite à venir prochainement à Aubenas échanger avec les acteurs de l'hôpital et les professionnels de santé. Ils portent notre système de soins à bout de bras et méritent notre total soutien.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération.

*En espérant que vous souhaitez
répondre à cette invitation cordiale.*

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex
Tel : 04 75 39 73 07 - Courriel : contact@fabricebrun.fr - Site : www.fabricebrun.fr

AURELIEN ROUSSEAU

Ministre de la Santé et de la Prévention

Bonjour le député,

Merci de votre message, cher voisin,
je viendrai sans faute à Aubenas.

Je sais les difficultés de l'hôpital
et je suis disposé à en parler avec
vous et les équipes d'Aubenas.

Je mets mon équipe sur la
recherche d'un créneau.

Bien à vous.

A. Rousseau

1.

Débat à l'Assemblée nationale sur l'offre de soins

CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-DESSOUS POUR VISUALISER LA VIDÉO



XVI^e législature 2022-2027

Séance publique du mercredi 14 juin 2023 – Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (1336).

Intervention de M. le député Fabrice Brun, député de l'Ardèche.



XVI^e législature 2022-2027

Séance publique – Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (1336).

Extrait du compte rendu officiel de la séance du mercredi 14 juin 2023

Intervention de M. le député Fabrice Brun, député de l'Ardèche.

Monsieur Fabrice Brun.

Merci Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre, Monsieur le Rapporteur,

Madame la Présidente de Commission, mes chers collègues, je crois qu'il est important dans ce débat, tout d'abord, de se mettre d'accord sur le diagnostic. Si le manque de médecins est un fait, c'est leur répartition inégale sur le territoire qui n'est plus tolérable.

Oui, il y a un problème de démographie médicale dans notre pays. Non, il ne se pose pas avec la même acuité dans tous les territoires. Vous le sauriez d'ailleurs si vous habitez sur l'Ardèche méridionale ou la montagne ardéchoise, un bassin de santé sous-dense au niveau médical, avec 100 000 habitants l'hiver, 300 000 habitants l'été, et avec un hôpital, Aubenas, à deux heures du premier CHU.

Venons-en maintenant au remède, car rien ne sert de mettre un sparadrap sur une jambe de bois. L'enjeu, c'est bien évidemment de former plus de médecins, d'en former le double, et de veiller à leur bonne répartition géographique.

Quand vous prenez le nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants, les écarts entre les départements, vont du simple au triple. De 1 à 6 d'ailleurs pour les spécialistes. L'Ardèche n'est pas la Gironde, la Creuse n'est pas les Alpes-Maritimes, et les Vosges ne sont pas Paris intra-muros. Voilà pourquoi nous proposons, le temps de former plus de médecins, de ne pas en installer de nouveaux dans les zones les mieux dotées, en tout cas, tant qu'il n'y a pas de départ de médecin constaté. Je crois que c'est une façon d'apporter un peu d'oxygène au système.

L'entorse au principe de liberté d'installation ne me paraît, ne nous paraît pas fondamentale. Et d'ailleurs, Monsieur le Ministre, cette régulation soft pourrait être au cœur des discussions avec les médecins, plus nombreux demain, mieux considérés via la revalorisation de la consultation, et celle du statut d'interne qui est aussi certainement au cœur du débat.

Et de grâce pour conclure, moins de bureaucratie, tous les professionnels de santé nous le demandent.

Visite du président Macron : le député Fabrice Brun demande au ministre de la Santé d'en profiter pour venir jusqu'à Aubenas

François Braun, ministre de la Santé, va accompagner Emmanuel Macron pour sa visite présidentielle en Nord-Ardèche ce mardi 13 juin.

Le Dauphiné Libéré - 12 juin 2023 à 12:35 | mis à jour aujourd'hui à 09:56 - Temps de lecture : 1 min



Fabrice Brun est député (LR) du Sud-Ardèche. Archives photo Le DL

Alors que le ministre de la Santé François Braun sera aux côtés du président de la République Emmanuel Macron lors de son déplacement en Nord-Ardèche ce mardi 13 juin pour la visite de l'usine du laboratoire Aguetant à Champagne, le député LR [Fabrice Brun](#) saisit l'occasion pour lui renouveler son invitation à Aubenas.

« Monsieur le ministre, venez sur le terrain à l'hôpital d'Aubenas visiter le service des urgences. Venez témoigner votre soutien aux soignants et aux agents qui tiennent à bout de bras un système à bout de souffle. Venez dire aux 100 000 ardéchois, pour lesquels le centre hospitalier d'Ardèche Méridionale est central, comment vous entendez sécuriser leur quotidien. Deux heures de voiture sur nos jolies routes ardéchoises vous seraient précieuses pour comprendre notre exception géographique qui doit être reconnue et accompagnée par l'État, dont la compétence régaliennne est de soigner, et ce, en tous points du territoire. »

Aubenas - Des élus ardéchois défendent les Urgences au ministère de la Santé

Hebdo de l'Ardèche - 08/06/23

Dans Ça fait l'actu 09h30 - 08/06/2023 Par Nicolas Lemonnier



Fabrice Brun, Député de l'Ardèche, Anne Ventalon, Sénatrice de l'Ardèche, Mathieu Darnaud, Sénateur de l'Ardèche, Sandrine Genest, 1ere Vice-Présidente du Département, Maire de Lachapelle sous Aubenas et Jean-Yves Meyer, Maire d'Aubenas, Conseiller départemental de l'Ardèche à leur arrivée au ministère de la Santé. - Photo : DR

Des élus ardéchois ont été reçus au ministère de la Santé pour évoquer le problème des urgences de l'hôpital d'Aubenas.

Une délégation d'élus de droite ardéchois a été reçue mercredi 7 juin au ministère de la Santé, à Paris. Sur place, Fabrice Brun, député, Anne Ventalon, sénatrice, Mathieu Darnaud, sénateur, Sandrine Genest, première vice-présidente du Département et maire de Lachapelle-sous-Aubenas et Jean-Yves Meyer, maire d'Aubenas et conseiller départemental de l'Ardèche ont été reçus par le cabinet du ministre de la Santé, François Braun, pour évoquer la situation délicate **des urgences de l'hôpital d'Aubenas**. Les urgences sont toujours fermées du lundi au jeudi entre 22 heures et 8 h 30 faute de médecins.

Le communiqué des élus

A l'issue de cette rencontre, les élus ardéchois ont publié ce communiqué :

"La fermeture des urgences la nuit en raison du manque de médecins met la population en danger, et par effet domino, impacte toute la chaîne de soins. Nous ne pouvons pas accepter cette rupture de continuité du service public. Le minimum vital que l'État doit aux Ardéchois, ce sont des urgences qui fonctionnent en continu. Dans le bassin d'Aubenas, de l'Ardèche méridionale à la montagne ardéchoise, dont l'exception géographique doit être reconnue et accompagnée au titre de la compétence régalienne de l'État sur la santé. Tel est notre message délivré une fois de plus aujourd'hui au cabinet du ministre de la Santé, en soutien à la population et aux soignants.

Sous la pression, des premières mesures ont été prises comme la revalorisation de la prime de solidarité territoriale ou le renfort sanitaire hélicoptéré. Elles vont dans le bon sens mais sont largement insuffisantes. Nous demandons des réponses à la hauteur des enjeux, comme la réquisition de médecins tel que le permet le code de la santé publique."

Urgences d'Aubenas : « on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas » dit le député Fabrice Brun

France Bleu - 07/06/2023

Plusieurs élus du Sud Ardèche ont été reçus ce mercredi au cabinet du ministre de la santé. Ils demandent que des urgentistes soient réquisitionnés pour assurer à nouveau des urgences 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à Aubenas.



Les urgences sont fermées de 22 heures à 8 heures et demi du lundi au jeudi © Radio France - Pierre-Jean Pluvy

C'est une énième démarche pour le député LR du Sud Ardèche Fabrice Brun. Après avoir interpellé le ministre de la santé à l'Assemblée Nationale, envoyé plusieurs courriers à l'agence régionale de santé et au préfet de l'Ardèche, il a été reçu hier par le cabinet du ministre de la santé en compagnie de Jean-Yves Meyer, le maire d'Aubenas et président du conseil d'administration de l'hôpital, de Sandrine Genest, vice-présidente du conseil départemental de l'Ardèche et maire de Lachapelle-sous-Aubenas et des deux sénateurs de l'Ardèche Matthieu Darnaud et Anne Ventalon.

Les urgences de l'hôpital d'Aubenas sont fermées du lundi au jeudi entre 22 heures et 8 heures et demi faute de médecins et jusqu'à nouvel ordre. Elles fonctionnent en continue le vendredi, samedi et dimanche 24 heures sur 24.

"S'il y a un défaut de prise en charge d'un patient, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas"

Les élus ont redit au cabinet du ministre que la situation à Aubenas était particulière : Aubenas est à deux heures et demi du premier CHU, la ville est le centre d'un bassin de 100.000 habitants qui triple en juillet-août avec l'arrivée des touristes. Il y beaucoup d'activités de pleine nature qui entraîne de la traumatologie.

"Il s'agissait d'informer tous les étages de l'Etat explique le député Brun. S'il y a un défaut de prise en charge d'un patient, l'Etat en sera tenu responsable".

Fermeture des urgences la nuit : les élus ardéchois montent au ministère de la Santé

Le Dauphiné Libéré - Hier à 18:29 | mis à jour hier à 18:36 - Temps de lecture : 1 min

Le Dauphiné Libéré - 07/06/2023



Anne Ventalon, Fabrice Brun, Jean-Yves Meyer, Sandrine Genest et Mathieu Darnaud ont fait bloc au ministère de la Santé ce mercredi. Photo DR

Cela fait maintenant deux mois que les urgences du centre hospitalier d'Ardèche méridionale à Aubenas sont fermées la nuit, faute de médecins. Si la situation évolue pour la période estivale, c'est loin d'être suffisant pour les élus ardéchois.

Ce mercredi 7 juin, les parlementaires Les Républicains Anne Ventalon, Mathieu Darnaud et Fabrice Brun, ainsi que Sandrine Genest (DVD), vice-présidente du Département en charge de la santé, et Jean-Yves Meyer (DVD), maire d'Aubenas, se sont rendus à Paris au ministère de la Santé afin de se faire entendre.

« Nous ne pouvons pas accepter cette rupture de continuité du service public. Le minimum vital que l'État doit aux Ardéchois, ce sont des urgences qui fonctionnent en continu », déclarent-ils.

Ils ont été reçus par le cabinet du ministre dans l'après-midi. « Sous la pression, des premières mesures ont été prises comme la revalorisation de la prime de solidarité territoriale ou le renfort sanitaire hélicoptéré. Elles vont dans le bon sens mais sont largement insuffisantes. Nous demandons des réponses à la hauteur des enjeux, comme la réquisition de médecins tel que le permet le code de la santé publique », concluent les élus.

Intervention auprès de Madame la Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Urgence très signalée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Cécile Courrèges,
*Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes*
241 Rue Garibaldi
69003 LYON

Nos réf : FB/AA 05 2023

Aubenas, le 26 mai 2023

Madame la Directrice Générale,

Dans la perspective de notre échange sur le terrain relatif à la situation du centre hospitalier de l'Ardèche méridionale à Aubenas (CHARME), je tiens tout d'abord à saluer l'engagement des professionnels de santé et des élus ardéchois autour de cet établissement, pivot de l'organisation sanitaire de notre bassin.

Engagement concrétisé en relation avec votre prédécesseur et son équipe autour de la modernisation de la néonatalogie et de la reconstruction totale du service des urgences, cantonné à l'époque depuis 2011 dans des ALGECO. Puis par la suite par l'octroi récent d'un deuxième scanner et l'autorisation de reconstruction totale du bloc opératoire.

Malgré ces investissements dont certains encore en cours pour conforter le plateau technique de l'hôpital et les efforts de la direction et de la commission médicale de l'établissement, le CHARME rencontre des problèmes de recrutement de médecins.

Ces difficultés sont accentuées par son éloignement des CHU nécessitant la prise en considération de cette exception géographique, dans un bassin de santé comprenant 100.000 habitants l'hiver et 300.000 l'été.

Comme j'ai pu l'exposer encore récemment au ministre de la Santé à l'Assemblée nationale, il y a urgence pour les urgences. L'inaction reviendrait à abandonner 100.000 Ardéchois avec une population qui triple l'été durant la saison touristique. Le minimum vital que l'État doit à ces usagers, ce sont des urgences hospitalières qui fonctionnent en continu.

Sinon, c'est de la non-assistance à personne en danger, une rupture de continuité du service public inacceptable.

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex
Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

Les solutions existent, comme la réquisition de médecins de la réserve sanitaire tel que le prévoit le code de la santé publique. Ce dispositif a déjà été activé pour envoyer des renforts aux urgences, par exemple à l'hôpital de Laval au cœur de la crise du COVID.

C'est donc une question de volonté politique au niveau régional et national.

La balle est désormais dans le camp des autorités sanitaires. Comment pourrait-on accepter qu'on impose à notre territoire, déjà situé en zone sous-dense, de faire le choix entre le maintien d'un SMUR et celui d'un accueil de nuit aux urgences ?

Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri d'un drame lié à un défaut de prise en charge. Les représentants de l'État en porteraient dans ce cas l'entière responsabilité.

Comptant sur votre mobilisation, pour à situation exceptionnelle apporter des réponses exceptionnelles, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche



Copie à Madame le Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes et Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Service des urgences à l'hôpital d'Aubenas : le député Brun en appelle à l'armée

France Bleu Drôme Ardèche – 12/05/23

Le député LR du Sud Ardèche Fabrice Brun lance un appel au ministre des armées pour faire tournée le service des urgences d'Aubenas. L'accueil de ce service d'urgences est fermé la nuit jusqu'à nouvel ordre.



Les urgences de l'hôpital d'Aubenas © Radio France - Pierre-Jean Pluvy

Dans un communiqué publié ce jeudi, le député LR du Sud Ardèche Fabrice Brun lance un appel aux ministres de la santé et des armées pour tenter de trouver des médecins de façon à pouvoir rouvrir l'accueil du service des urgences de l'hôpital d'Aubenas.

L'accueil des urgences d'Aubenas fermé jusqu'à nouvel ordre

L'hôpital d'Aubenas a annoncé que l'accueil du service du service des urgences serait fermé la nuit jusqu'à nouvel ordre. L'accueil avait été fermé début avril suite au départ de deux praticiens hospitaliers pour un mois. Cette fois la direction dans une vidéo postée sur la chaîne Youtube ne donne plus de date de réouverture. Entre 18H30 et 8H30, vous ne pouvez plus vous présenter aux urgences. Il faut d'abord appeler le 15 qui vous réorientera en fonction de la gravité de votre état. Une mesure prise face au manque de médecins et à la difficulté de recruter de nouveaux praticiens.

Un appel aux médecins militaires

Le député Brun avait déjà posé une question au ministre de la santé le 2 mai dernier sur le dysfonctionnement du service des urgences à Aubenas. Il demande aujourd'hui au ministre de la santé de réquisitionner des médecins de la réserve médicale pour faire tournée les urgences d'Aubenas. *"Il y a aussi des médecins à l'agence régionale de santé qui pourrait troquer leur costume trois pièces pour une blouse blanche"* dit Fabrice Brun. Le député lance enfin un appel au ministre des armées pour que des médecins militaires viennent pallier le manque de médecins aux urgences parce qu'*"il faut faire feu de tout bois"* ajoute le député.

La demande a peu de chance d'aboutir mais Fabrice Brun souligne l'importance de cet hôpital éloigné de plus de deux heures de route de tout Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et qui dessert un bassin de 100 000 habitants (300 000 habitants durant la haute saison touristique d'été).

Ma France : s'adapter au coût de la vie

Vous constatez l'augmentation constante des prix et la diminution de votre pouvoir d'achat ? Vous avez trouvé des astuces, des bons plans, vous avez changé certaines de vos habitudes pour vous adapter à l'inflation ? Réparation, covoiturage, location, échanges de services... France Bleu, en partenariat avec [Make.org](#), vous invite à partager vos idées originales et solutions concrètes du quotidien, et à donner votre avis sur celles d'autres citoyens. Trouvons ensemble les moyens de faire face à la vie chère !

Le député Fabrice Brun demande la réquisition de médecins

Le Dauphiné – 12/05/23

Face à la fermeture la nuit des urgences à l'hôpital d'Aubenas, le député (LR) de la 3^e circonscription de l'Ardèche réclame une réaction d'ampleur. Dans une lettre adressée au ministre de la Santé, ce mardi 9 mai, Fabrice Brun a de nouveau demandé la réquisition de médecins pour venir

au secours du centre hospitalier. « C'est le minimum que l'État doit aux Ardéchois pour assumer sa compétence régionale : soigner ! Mobilisation de la réserve sanitaire, des médecins des services des ARS qui peuvent troquer leur costume contre une blouse blanche, les solutions existent.

C'est une question de volonté politique pour venir en aide à notre bassin de santé éloigné des CHU et des grandes agglomérations. J'interpelle également le ministre des Armées pour savoir dans quelle mesure des médecins militaires pourraient être ponctuellement mobilisés » a-t-il déclaré.

Urgences d'Aubenas : le député Fabrice Brun invite le ministre de la Santé à venir « constater les dégâts de sa politique »

Le Dauphiné Libéré - 02/05/2023

Le Dauphiné Libéré - Hier à 20:59 | mis à jour aujourd'hui à 07:23 - Temps de lecture : 2 min



Le ministre a énuméré les mesures prises à Aubenas pour garantir la prise en charge des urgences vitales comme le maintien de la ligne de Smur. Photo Le DL /Isabelle GONZALEZ

À l'occasion d'une question d'actualité au gouvernement, mardi 2 mai, le député LR de la 3^e circonscription de l'Ardèche, Fabrice Brun, a interpellé le ministre de la Santé à l'Assemblée nationale, au sujet des urgences d'Aubenas contraintes de fermer la nuit et de la permanence de soins.

Invitant François Braun à venir se rendre compte sur place de la situation, le parlementaire ardéchois a souligné que « la loi Rist aggravait encore les inégalités territoriales ». Et d'ajouter : « Nous ne formons toujours pas assez de médecins et de soignants. »

Il a réclamé des mesures fortes « de régulation et de réquisition des professionnels de santé », avec une attention particulière pour les hôpitaux comme Aubenas.

« Il y a un petit décalage entre vos informations et la réalité sur le terrain »

En réponse, le ministre de la Santé François Braun a réaffirmé que « la fameuse loi Rist avait été votée pour limiter les dérives de l'intérim médical, qui sont une plaie pour le service public hospitalier ». Il précisait que sa mise en application se conjugait « avec un renforcement de l'attractivité des carrières des praticiens hospitaliers ».

Il évoquait enfin les solutions alternatives mises en place par l'agence régionale de santé dans les territoires et plus particulièrement à Aubenas permettant de garantir la prise en charge des patients.

Une réponse qui n'a pas satisfait Fabrice Brun. « Il y a un petit décalage entre vos informations et la réalité sur le terrain », commentait-il avant de renouveler au ministre son invitation à venir dans le Sud-Ardèche « pour constater les dégâts de sa politique ».

Réquisition des médecins de la réserve sanitaire

<http://www.assemblee-nationale.fr/questions/detail/16/QE/7980>



16ème législature

Question N° : 7980	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Mobilisation de la réserve sanitaire pour les hopitaux	Analyse > Mobilisation de la réserve sanitaire pour les hopitaux.
Question publiée au JO le : 16/05/2023		

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessaire mobilisation de la réserve sanitaire pour pallier le manque de professionnels de santé au sein des hôpitaux éloignés des CHU et des grandes agglomérations. Le 3 avril 2023, date d'entrée en vigueur de la loi Rist plafonnant les rémunérations des contrats de médecins intérimaires, plusieurs centres hospitaliers, dont l'hôpital d'Aubenas (07), ont été contraints de fermer leurs services des urgences la nuit faute de personnel. Cette situation met en danger la vie des 100 000 habitants du bassin de santé de l'Ardèche Méridionale et de la Montagne ardéchoise. Elle a de surcroît un fort impact sur l'activité des pompiers, des ambulanciers et professionnels de santé qui subissent au quotidien les conséquences collatérales de ces fermetures. C'est une situation d'autant plus inquiétante au vu de l'approche de la saison touristique notamment l'Ardèche où la population augmente drastiquement l'été. Pourtant, des solutions existent, comme la réquisition de médecins prévue par l'article L. 3131-8 du code de la santé publique par le représentant de l'État, ou la mobilisation de la réserve sanitaire prévue à l'article L. 3134-1 et L. 1435-1 du même code. Cette réserve a déjà été mobilisée à Laval (53) et à Mamers (72) en octobre 2021, afin de garantir l'ouverture des urgences 24h/24 de leur centre hospitalier. Face à cette situation, il est nécessaire que l'ensemble de ces recours soient utilisés par les services du ministère de la santé pour espérer mettre fin à une situation préoccupante en matière de santé publique. Dans ce contexte, il lui demande s'il compte mobiliser la réserve sanitaire pour répondre efficacement et durablement aux difficultés de recrutement que connaissent les hôpitaux éloignés des CHU, en particulier le centre hospitalier d'Aubenas.

Réquisition des médecins des ARS

<http://www.assemblee-nationale.fr/questions/detail/16/QE/7981>



16ème législature

Question N° : 7981	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Mobilisation des médecins dans les ARS	Analyse > Mobilisation des médecins dans les ARS.
Question publiée au JO le : 16/05/2023		

Texte de la question

M. Fabrice Brun interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la mobilisation des médecins intégrés dans les effectifs des agences régionales de santé (ARS). En effet, les délégations régionales et départementales des agences de santé comptent en leur sein de nombreux médecins. Face à la multiplication des fermetures de services hospitaliers faute de personnel et notamment le service de nuit des urgences de l'hôpital d'Aubenas, il lui demande en quelles mesures les médecins présents au sein des ARS pourraient être mobilisés afin d'assurer la permanence de soins, le temps que les solutions de recrutement soient localement trouvées. Ces dispositions permettraient de soulager les services d'urgence concernés, souvent situés dans des hôpitaux éloignés des CHU et des agglomérations, leur donnant la possibilité de fonctionner à nouveau 24h/24h. Il lui demande également si de telles dispositions existent actuellement au sein du code de la santé publique, permettant la réquisition de ces médecins, ou si cela nécessite une évolution législative et en ce cas, laquelle.

Réquisition des médecins militaires

<http://www.assemblee-nationale.fr/questions/detail/16/QE/7982>



16ème législature

Question N° : 7982	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Mobilisation des médecins militaires dans les hôpitaux	Analyse > Mobilisation des médecins militaires dans les hôpitaux.
Question publiée au JO le : 16/05/2023 Réponse publiée au JO le : 26/09/2023 page : 8497		

Texte de la question

M. Fabrice Brun appelle l'attention de M. le ministre des armées sur la mobilisation de médecins militaires pour pallier le manque de professionnels de santé au sein des hôpitaux éloignés des CHU et des grandes agglomérations, comme celui d'Aubenas. Avec l'application, le 3 avril 2023 de la loi « Rist » du 26 avril 2021, nombre de centres hospitaliers de proximité ont dû fermer tout ou partie de leurs services d'urgences. C'est le cas de l'hôpital d'Aubenas (07), dont les urgences sont fermées la nuit depuis le mois d'avril 2023. La vie des 100 000 habitants du bassin de santé de l'Ardèche méridionale et de la montagne ardéchoise sont ainsi mis en danger. Il s'agit d'une situation d'autant plus préoccupante à l'approche de la saison estivale qui voit la population significativement augmenter durant l'été. Face à cette situation, il lui demande de combien de médecins militaires disposent les différents corps d'armées et dans quelle mesure, au titre d'une démarche volontaire ou de réquisition, ces derniers pourraient contribuer à la permanence de soins pour permettre le rétablissement du fonctionnement en continu des services d'urgences dans les hôpitaux éloignés des CHU et des agglomérations, comme celui d'Aubenas.

Texte de la réponse

La mission première du service de santé des armées est de garantir le soutien médical des forces armées en tous lieux et en toutes circonstances. En 2022, le service de santé des armées disposait sur son périmètre employeur, d'un effectif moyen réalisé de 1 882 médecins des armées, effectif se situant en-deçà de ses droits ouverts pour son propre besoin, alors que la population médicale militaire est fortement mobilisée pour les forces armées, tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures. Enfin le service de santé des armées participe déjà quotidiennement au système national de santé grâce aux hôpitaux des armées, qui contribuent pleinement à l'offre de soins dans les territoires de santé.

Question au Gouvernement

CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-DESSOUS POUR VISUALISER LA VIDÉO



XVI^e législature 2022-2027

Séance des questions au Gouvernement du mardi 2 mai 2023

Question de M. Fabrice Brun, député de l'Ardèche à M. le ministre François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention.



XVI^e législature 2022-2027

Séance des questions au Gouvernement

Du mardi 2 mai 2023

Question de M. Fabrice Brun, député de l'Ardèche à M. le ministre François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention.

M. Fabrice Brun, Député de l'Ardèche.

Merci madame la Présidente, monsieur le ministre de la Santé,

Début avril, vous affirmiez dans les médias qu'aucun service ne fermerait. Le problème, c'est que depuis, des hôpitaux sont, pour la première fois, contraints de fermer les urgences la nuit, faute de médecins.

Comme à Aubenas, où l'éloignement des CHU complique encore la situation. Dans un bassin de santé où la vie des 100.000 habitants est mise en danger, et où les soignants souffrent.

Et où les pompiers, les ambulanciers, les professionnels de santé, subissent au quotidien les conséquences collatérales de ces fermetures. M. le Ministre, cette situation ne peut plus durer dans un pays qui consacre autant à ses dépenses de santé.

Venez à Aubenas.

Venez mesurer que, **malgré ses bons sentiments, la loi RIST aggrave encore les inégalités territoriales, pour les hôpitaux éloignés des CHU et des grandes agglomérations.** Et de grâce, épargnez-nous le couplet sur la transformation du numerus clausus en numerus apertus, qui ne change pas fondamentalement les choses. La réalité, vous le savez, c'est que nous ne formons toujours pas assez de médecins et de soignants.

6 ans que votre majorité est aux manettes. Alors, fini le bricolage et les mesurette.

Aux grands maux, les grands remèdes : paquet sur la formation, investissement dans les facs de médecine, confiance aux jeunes français méritants contraints aujourd'hui de s'expatrier pour étudier, c'est quand même un comble, attractivité des métiers du soin... **Nous faisons des propositions. Régulation, réquisition ! Interdiction de remplacement dans le privé pour les mercenaires ! Voilà des mesures fortes !** Et pourtant, rien de tout ça dans la feuille de route du gouvernement annoncée la semaine dernière.

Monsieur Le ministre, **il y a urgence**, répondez-nous enfin avec du concret.

Monsieur François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention.

Merci Madame la Présidente, mesdames messieurs les députés, Monsieur le député Fabrice Brun.

Depuis effectivement un mois, nous mettons en application une loi qui a été votée dans cet hémicycle, la fameuse loi Rist dont vous parlez, il était temps de la mettre en application parce qu'elle limite les dérives de l'intérim médical. Ces mêmes dérives qui sont une plaie pour le service public hospitalier, et qui contribuent très largement à la fuite des médecins de notre hôpital public.

Cette mise en application de la loi, elle se conjugue également, avec un renforcement, - un travail avec les organisations syndicales-, à un renforcement de l'attractivité et des carrières des praticiens hospitaliers, qu'il faut maintenir à l'hôpital parce que c'est la colonne vertébrale de notre service public hospitalier.

Dans tous les territoires, et comme je l'avais dit, les ARS ont mis en application territoires par territoires, des solutions alternatives pour qu'il n'y ait pas de rupture de la chaîne du soin, c'est le cas aussi à Aubenas, vous le savez, les services sont obligés de fermer la nuit mais, c'est un service qui était déjà en grande difficulté avant même l'application de la loi RIST, ce n'est pas nouveau.

Les solutions qui ont été mises en place permettent de garantir la prise en charge des urgences vitales par le maintien d'une ligne de SMUR, par l'ajout d'une ligne supplémentaire au niveau du territoire pour les transferts secondaires, également, le soutien aux sapeurs-pompiers par la mise en place d'une équipe paramédicale de médecine d'urgence, le renforcement de la maison médicale de garde, et puis la possibilité pour l'hôpital de recruter sur des statuts praticiens de type 2 et des d'obtenir une prime supplémentaire d'au moins 30%.

Ce sont des mesures concrètes, des mesures concrètes qui permettent d'améliorer les choses puisque d'ores et déjà, les anesthésistes qui manquaient à l'hôpital d'Aubenas sont revenus, nous en avons un nombre suffisant, et je ne doute pas que ce sera aussi le cas pour les urgences le plus rapidement possible. Je vous remercie.

M. Fabrice Brun, Député de l'Ardèche.

Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse.

Je ne remets pas en cause votre volonté d'avancer, mais apparemment, il y a un petit décalage entre vos informations et la réalité sur le terrain. Et je vous renouvelle mon invitation à venir à Aubenas pour constater les dégâts de votre politique.

Interventions auprès de Monsieur le Préfet de l'Ardèche



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Signé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Thierry DEVIMEUX, *Préfet de l'Ardèche*

Préfecture de l'Ardèche

Rue Pierre Filliat - BP 721

07007 PRIVAS cedex

Nos réf : FB/AA 107-04 - 2023

Aubenas, le 24 avril 2023

Monsieur le préfet,

Je tiens à vous remercier pour nos échanges lors de notre réunion du 20 avril où chacun a pu prendre la mesure de la gravité de la situation du centre hospitalier d'Aubenas.

Malgré les problèmes de démographie médicale qui se posent avec une acuité toute particulière pour les hôpitaux éloignés des CHU comme celui d'Aubenas, la fermeture des urgences la nuit n'est pas une fatalité.

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, et tous les moyens à disposition des services de l'État doivent être mobilisés.

En premier lieu, la réquisition de personnel peut être sollicitée conformément aux articles R. 6315-4 et L. 6314-1 du code de la santé publique, qui prévoient la possibilité d'une réquisition des médecins locaux sur la base d'une liste de volontaires, avec possibilité d'élargissement à une liste régionale si les volontaires venaient à manquer à l'appel.

En plus de ces dispositions, l'article L. 3131-8 du code de la santé publique dispose que dans le cas où la situation le justifie, sur proposition de l'ARS, « le représentant de l'État dans le département peut procéder aux réquisitions nécessaires de tous biens et services et notamment requérir le service de tout professionnel de santé, quel que soit son mode d'exercice, et de tout établissement de santé ou établissement médico-social ».

Enfin, en dernier recours, l'article L. 3134-1, en lien avec l'article L. 1435-1 du code de la santé publique permet de mobiliser la réserve sanitaire, en lien avec le ministère de la Santé, qui pourrait pallier le manque de professionnels de santé, et apporter une solution de dernier recours afin de faire face à l'urgence en cours.

Face à cette situation, je demande la pleine application du droit en vigueur et souhaite avoir la confirmation que tous ces moyens mis à disposition soient pleinement mobilisés par les services de l'État.

En vous remerciant de l'attention accordée à cette demande chère aux Ardéchois, je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma considération.

*Dans le prolongement de
nos échanges.*

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 - Courriel : contact@fabricebrun.fr - Site : www.fabricebrun.fr



Urgence très signalée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND
Députée suppléante

M. Thierry DEVIMEUX, *Préfet de l'Ardèche*
Préfecture de l'Ardèche
Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 PRIVAS cedex

Nos réf : FB/AA 101-04 - 2023

Aubenas, le 17 avril 2023

Monsieur le Préfet,

La fermeture des urgences de l'hôpital d'Aubenas la nuit faute de médecins génère beaucoup d'inquiétude dans la population, de souffrance chez les soignants et des difficultés collatérales pour nombre d'acteurs dont les pompiers et les ambulanciers.

En date du 24 mars 2023, je vous ai saisi avec Monsieur Jean-Yves Meyer, Maire d'Aubenas et président du Conseil de surveillance de l'établissement pour, à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, engager la réquisition de médecins afin d'assurer la continuité de soins, sur la base des articles L 3131-8, R 6315-4 et L-6314-1 du code de la Santé Publique.

J'en appelle donc à la mission de service public de permanence des soins, en joignant pour information à cette demande solennelle, l'accusé de réception qui m'a été transmis par l'Agence Régionale de Santé. Il me paraît impératif que les services de l'État prennent la mesure de la situation d'urgence des hôpitaux éloignés des CHU comme celui d'Aubenas.

Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs pour conforter l'investissement sur les différents plateaux techniques pour l'avenir. Mais l'immédiateté de la permanence des soins nécessite d'activer tous les leviers à disposition de l'État, dont la réquisition de médecins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération.

Urgence!
Réquisition!

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex
Tel : 04 75 39 73 07 - Courriel : contact@fabricebrun.fr - Site : www.fabricebrun.fr